

DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE D'ARTIGNOSC SUR VERDON

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU MAIRE
N° 2025-06-042

OBJET : CONTRAT DE MAINTENANCE DU MATERIEL ELECTRONIQUE
DE COMMUNICATION
AVEC LA SOCIETE CENTAURE SYSTEMS

Le Maire de la commune d'ARTIGNOSC - SUR - VERDON,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu, la délibération du conseil municipal N° 2020-12-052, du 04 décembre 2020, portant délégations consenties à Monsieur Serge CONSTANS, Maire d'ARTIGNOSC-SUR-VERDON, par le conseil municipal, dans un souci de favoriser une bonne administration communale ;

Vu, la proposition de renouvellement de la société CENTAURE SYSTEMS ;

Vu, le contrat de maintenance du matériel électronique de communication ;

DECIDE

Article 1 : de signer le contrat de maintenance d'un matériel d'affichage électronique pour l'information en extérieur avec système d'exploitation web, présenté par la société CENTAURE SYSTEMS - ZI N°1 - 62290 NOEUX LES MINES ;

Article 2 : Ce contrat est conclu pour une durée ferme d'un an et pour un montant de 1 156,11 € HT (soit 1 387,33 € TTC) ;

Article 3 : Madame la secrétaire de mairie est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de BRIGNOLES ;
- à Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable de DRAGUIGNAN ;
- à la société CENTAURE SYSTEMS ;

Fait à ARTIGNOSC sur VERDON, le 30 juin 2025

Le Maire, Serge CONSTANS



Accusé de réception

ID : 083-218300051-20250630-DM202506042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Sous Préfet :

Notifiée :

Publié sur le site internet le :

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, elle peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de TOULON, par voie postale au 5 rue Racine - CS40510 - 83041 TOULON Cedex 9, ou par voie dématérialisée sur l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.